

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU PARLEMENT SUR LA LOI

Initié en 2012-2014, au croisement de l'informatique parlementaire et des sciences sociales numériques, La Fabrique de la Loi est un projet mené en partenariat entre deux laboratoires de recherche à Sciences Po, le Médialab et le CEE, et l'association citoyenne et bénévole Regards Citoyens. Mis en ligne pour la première fois en 2014 avec un échantillon réduit de lois, le site www.LaFabriqueDeLaLoi.fr permet désormais de suivre chaque étape de la procédure législative pour près de 1000 lois promulguées depuis 2008. L'outil permet d'analyser dans le temps et quantitativement toutes ces lois, d'observer le degré de modification du texte de leurs articles via un code couleur ou encore d'explorer les discours et amendements relatifs à tel article ou à tel élu. Sont ainsi offertes différentes formes d'aperçus des transformations des textes de loi par le parlement ignorées par l'approche statistique classique.

Axe Evaluation de la démocratie

Équipe de recherche :

Benjamin OOGHE-TABANOU



Ingénieur de recherche au Médialab, diplômé de l'École Centrale de Lyon, Benjamin se spécialise en informatique appliquée à la recherche.

Il participe à la fondation de l'association Regards Citoyens visant à mettre à profit l'informatique pour mieux faire comprendre à chacun le fonctionnement des institutions politiques en réutilisant et redistribuant de larges corpus de données notamment liées à l'activité du Parlement.

Olivier ROZENBERG



Olivier Rozenberg est Associate Professor au Centre d'études européennes et de politique comparée à Sciences Po. Ses recherches portent sur les institutions et particulièrement l'étude des parlements en Europe.

Damien MARIÉ



Ingénieur « extraction de données » au Médialab en 2017 et 2018, diplômé de l'Université de Technologie de Compiègne et membre de l'association Regards Citoyens

Damien Marié collabore avec des projets de recherche en sciences sociales, politiques et humaines afin de les aider à bénéficier des derniers progrès du développement informatique.

Chercheurs associés :

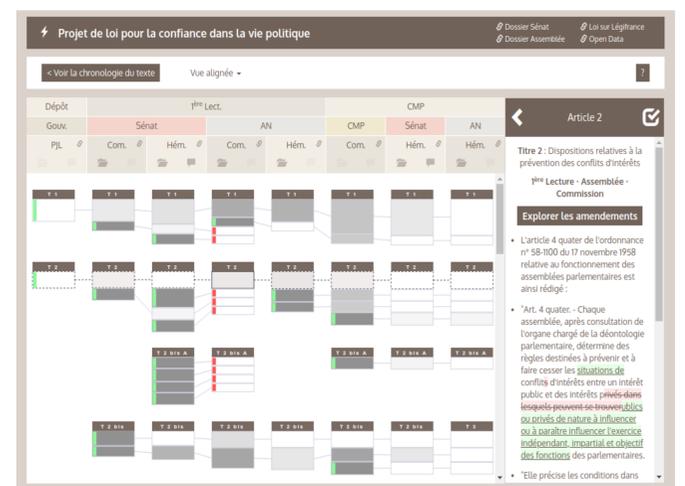
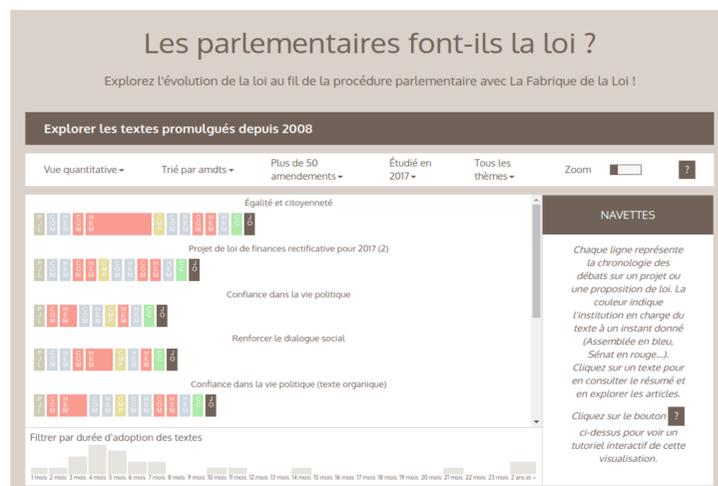
- Les membres de REGARDS CITOYENS
- François BRIATTE
- Paul GIRARD
- Emiliano GROSSMAN
- Guillaume TUSSEAU
- Tommaso VENTURINI



LaFabriqueDeLaLoi.fr
TheLawFactory.fr

Financée initialement grâce à un appel à projets "PICRI" (Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation) de la Région Île-de-France, « La Fabrique de la Loi » est aujourd'hui soutenu par le Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques LIEPP.

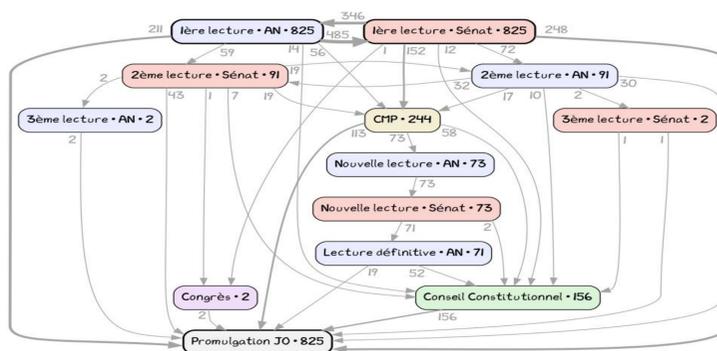
Au-delà du perfectionnement du site web existant, le projet propose de réfléchir à des questions anciennes – le travail du Parlement sur la loi – au moyen d'instruments nouveaux – le numérique – fort d'une expérience en la matière, mais aussi d'une démarche réflexive sur l'apport du numérique pour les sciences sociales et d'une volonté de traiter automatiquement et intelligemment la masse des amendements parlementaires.



Les 3 finalités du projet :

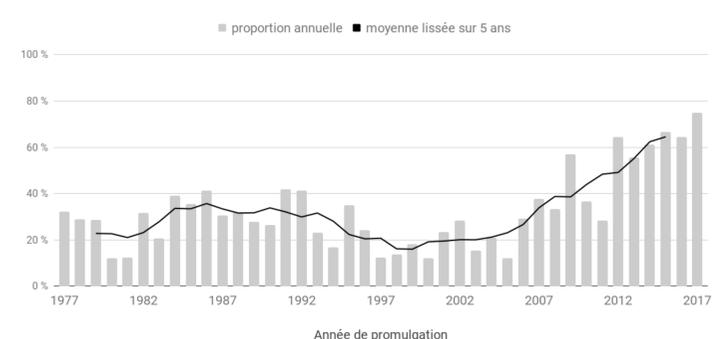
1. Refondre le code de récupération, d'extraction, de préparation, de traitement et d'analyse des informations publiées par les deux chambres parlementaires. Du point de vue de l'utilité sociale de cet instrument, tant auprès des journalistes que des parlementaires ou citoyens, la mise à disposition des textes adoptés depuis 2014 et des textes en cours s'impose.
2. Coupler l'analyse de l'évolution des textes de loi avec l'exploration des réseaux des co-signatures des membres du Parlement sur les amendements. Les études législatives s'intéressent aux relations qui s'incarnent dans ces co-signatures pour ce qu'elles révèlent des coopérations interpersonnelles et transpartisanes, qui offrent une vision de l'arène publique plus riche que les statistiques parlementaires classiques, et moins contrainte par la discipline imposée par les partis politiques que les scrutins ou les interventions en séance plénière.
3. Enrichir la plateforme en y ajoutant une analyse centrée sur la typologie des amendements. Analyser les contenus des amendements (motifs et propositions de modifications) est une étape essentielle pour arriver à décrire le rôle du travail parlementaire sur la législation. Rentrer dans ces contenus implique de construire une typologie linguistique des amendements permettant de soutenir un travail d'évaluation de leur impact. L'enjeu consiste ainsi à distinguer qualitativement différents types d'amendements. Par exemple, ceux relevant de l'obstruction, de l'amélioration syntaxique, de la modification limitée sur le fond, ou de la modification radicale, ou encore ceux hors-sujet.

Le cheminement des lois votées depuis 2008 à travers les multiples étapes de la procédure législative



La Fabrique de la loi est en mesure à ce jour d'analyser les étapes suivies lors du vote d'environ mille lois promulguées depuis 2008 (environ 95 % de l'ensemble des textes). Ce schéma présentant les différents cheminements possibles des textes au fil de la procédure parlementaire regroupe une multitude d'enseignements, notamment : l'Assemblée a souvent l'antériorité de l'examen sur le Sénat mais sans que l'écart soit important (485 vs. 346) ; 56 % des textes sont adoptés après accord en première lecture (principalement des conventions internationales) ; une conciliation Assemblée/ Sénat est nécessaire dans 30 % des cas, et débouche sur un accord dans 70 % des cas ; le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur 43 % des lois qui ne sont pas adoptées dès la première lecture... Au-delà de ces multiples enseignements, le schéma donne à voir la plasticité des modes de fabrication de la loi en dépit des règles constitutionnelles qui l'encadrent.

L'utilisation de la procédure accélérée depuis 1977 (hors accords internationaux)



La procédure d'urgence, renommée procédure accélérée depuis 2008, permet au gouvernement de convoquer une commission de conciliation entre l'Assemblée et le Sénat après une seule lecture seulement. Elle constitue un indice de la volonté du gouvernement d'abrèger le dialogue bicaméral pour gagner du temps. Deux éléments ressortent de nos données. D'une part, l'utilisation fréquente de cette procédure est ancienne et ne date pas des présidences Sarkozy ou Hollande : sous Giscard ou Mitterrand, environ un tiers des textes passaient déjà par la procédure d'urgence. Cependant par ailleurs, la moyenne lissée sur cinq ans fait apparaître une progression constante du recours à cette procédure depuis le milieu des années 2000 et a atteint en 2017 un sommet avec 75 % des textes promulgués. Reste à savoir si cette accélération résulte d'une plus grande volonté d'aller vite de la part du gouvernement ou d'une tendance croissante à l'obstruction au Parlement.